

Révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane

Réunions EnR Biomasse

18 octobre 2018



Ordre du jour

9h - 12h BIOMASSE - réunion PPE et contribution au schéma régional biomasse (SRB)

9h - 10h :

- *Présentation des objectifs du SRB et de l'avancement du PRFB (plan régional forêt bois)
- *Objectifs de développement de la biomasse énergie

10 h - 12 h :

- * Point sur les gisements et prélèvements des filières biomasses actuelles et à développer - horizons 2023, 2028 et à plus long terme

Filières : forêt naturelle, défriche agricole et urbaine, cultures énergétiques et plantations mixtes, effluents d'élevage

- * Valorisation des terres en déprise
- * valorisation des abords routiers et de l'entretien sous les lignes électriques
- * Actions en faveur de la mobilisation de la biomasse
- * Conséquences sur les emplois et les besoins en formation



SNMB - SRB - PRFB

SNMB : stratégie nationale de mobilisation de la biomasse

SRB : schéma régional biomasse

introduits par les articles 175 et 179 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

décret n°2016-1134 du 19 août 2016 relatif à la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et aux schémas régionaux biomasse

La note du 20 décembre 2016 relative à l'élaboration des schémas régionaux biomasse co-signée MEEM/MAAF

SNMB : code de l'énergie, articles L.211-8 et D.211-1 à 4

SRB : code de l'environnement, articles L.222-3-1 et D.222-8 à 14

Guyane : pas d'adaptation spécifique des textes



SNMB - SRB - PRFB

SNMB

L'objectif étant d'approvisionner de nouvelles filières, et pour ne pas s'encombrer des difficultés inhérentes à l'évaluation des flux existants, il est utile de se focaliser sur les besoins additionnels : le tableau suivant met en évidence les besoins additionnels de biomasse en se rapportant à l'année 2014.

Besoins additionnels (par rapport à 2014) en biomasse non méthanisée (Mtep PCI, E. primaire)	2018	2023 trajectoire basse	2023 trajectoire haute	Prospective	
				2030	2050
Pour chaleur et cogénération	1,70	3,00	4,30	6,71	9,61
Bois industrie	0,00	0,00	0,21	0,00-0,21*	/**
Bois d'œuvre	0,12	0,62	0,62	2,00-2,07*	/**
Biocarburants non-conventionnels lignocellulosiques	0,00	0,71	0,71	3,2-4,15	5,1-6,05
Biocarburants non-conventionnels non lignocellulosiques	0,33	0,54	0,54	0,73	
Fibres, dérivés et charges pour autres matériaux	0,03	0,03	0,28	0,42	
Chimie du végétal lignocellulosique	0,00	0,00	0,20	0,60	
Pour la chimie du végétal hors lignocellulose	0,08	0,17	0,57	0,64	/**
Total besoins en biomasse non méthanisée (hors bois œuvre)	2,13	4,44	6,81	12,3-13,46*	
Total besoins en biomasse non méthanisée	2,25	5,06	7,43	14,3-15,53*	14,71-15,66/**
<i>Total besoins en biomasse solide (en Mm3 ebr)</i>	<i>10,85</i>	<i>24,40</i>	<i>35,81</i>	<i>65,3-74,84*</i>	<i>70,89-75,47/**</i>
<i>dont besoin en bois d'œuvre</i>	<i>0,60</i>	<i>3,00</i>	<i>3,00</i>	<i>9,64-9,98*</i>	
Besoins additionnels en biogaz (Mtep, PCI, E. finale de biogaz)	0,27	0,86	1,18	1,23-5,68	1,28-8,68



SNMB - SRB - PRFB

La SNMB prévoit des actions différentes natures :

- Transversales
- Economiques
- Techniques
- Réglementaires
- Environnementales
- R&D
- Investissements de proximité
- Communication

Sur la biomasse de différentes origines :

- Forestière
- Agricole (résidus de cultures, CIVE, cultures pérennes non alimentaires)
- Hors forêts (haies, abords routiers, lignes électriques, résidus d'élevage)
- Déchets et résidus (verts et ligneux urbains, alimentaires, déchets de produits du bois, boues de stations/eaux usées).



SNMB - SRB - PRFB

SNMB complémentaire au :

- Plan national de prévention et de gestion des déchets
- Plan agroforesterie

Certaines de ces actions sont déjà identifiées comme relevant d'une mise en œuvre à l'échelon régional :

- Etudier de nouvelles opportunités de production de biomasse (RT4)
- Zones critiques vis-à-vis du changement climatique : impact de la mobilisation biomasse à évaluer (RF5)
- Favoriser l'implantation de filières locales (lisibilité sur les perspectives et les aides économiques) (RTA4)
- Prévoir un état initial des sols pour les plans d'approvisionnement importants et suivi agronomique sur la durée du projet (RTA5)
- Promouvoir la formation et l'accompagnement des agriculteurs (RCI1)
- Promouvoir la R&D sur les espèces, assolement et outils de récolte (RCI3)
- Etudier les résidus couramment brûlés à l'air libre. Promouvoir leur collecte et valorisation (RDV1)
- Promouvoir la séparation des filières ligneuses et cellulosiques à l'entrée des déchetteries (RDV2)



R = recommandation

T = transversale : F = forêt : A = agricole : DV = déchets verts : CI = cultures intermédiaires

SNMB - SRB - PRFB

Le SRB :

- le SRB est synchrone avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Guyane (évaluations aux échéances 2018 et 2023 et suivantes) ;
- il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infra-régionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique ;
- il veille au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers ;
- il prend en compte les objectifs, orientations et indicateurs de la SNMB.

Le contenu du SRB :

- un rapport analysant la situation de production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, les politiques publiques ayant un impact sur cette situation, et leurs perspectives d'évolution ;
- un document d'orientation.



SNMB - SRB - PRFB

Le SRB :

- Est une déclinaison opérationnelle régionale de la SNMB
- visant à satisfaire l'accroissement prévisionnel des besoins en biomasse, en particulier à usage énergétique,
- en s'assurant que les nouveaux prélèvements ne se fassent pas au détriment des autres usages non alimentaires existants ou au développement de nouvelles filières émergentes,
- s'appuie sur les plans régionaux forêt bois (PRFB) et de prévention et de gestion et de réduction des déchets (PRPGD).

Enfin, pour élaborer le SRB, l'État et la CTG s'appuient sur un comité régional biomasse (CRB), associant des représentants des élus régionaux, des acteurs économiques et des associations de protection de l'environnement, en application de l'article D.222-13)

→ Le CRB s'inscrit dans la gouvernance de l'énergie



SNMB - SRB - PRFB

- Le PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets

En cours d'élaboration

- Le PRFB : programme régional forêt bois

Version en cours de consultation



SNMB - SRB - PRFB

Le PRFB dans sa version actuelle comporte 5 orientations stratégiques :

- Mobiliser plus de volumes de bois tout en restant dans un cadre de gestion durable
- Mieux valoriser les bois, améliorer la valorisation matière
- Développer les compétences et l'emploi local
- Garantir et organiser la multifonctionnalité de la forêt
- Faire de la Guyane un territoire d'innovation et d'exemplarité en misant sur la relation entre recherche et développement et acteurs économiques de la filière



SNMB - SRB - PRFB

Focus sur la prise en compte des enjeux énergétiques par le PRFB :

Mobiliser plus de volumes de bois tout en restant dans un cadre de gestion durable

- Augmentation des volumes annuels : de 75 000 m³ à 210 000 m³.

Objectif particulier 1.1 : adapter / sécuriser le cadre d'intervention des acteurs

→ défendre la mise en place d'infrastructures (mobilisation, transformation, commercialisation) : transport routier et maritime, stockage, électriques.

→ sécuriser le cadre contractuel : augmenter la durée des contrats au-delà de 10 ans.

→ veiller à la stabilité réglementaire : stabilisation de la filière

Proposition : intégration de ce potentiel de valorisation énergétique aux études prévues par la PPE relatives à l'extension et renforcement des réseaux électriques ?



SNMB - SRB - PRFB

Focus sur la prise en compte des enjeux énergétiques par le PRFB :

Mobiliser plus de volumes de bois tout en restant dans un cadre de gestion durable

- Augmentation des volumes annuels : de 75 000 m³ à 210 000 m³.

Objectif particulier 1.2 : augmenter les surfaces ouvertes à l'exploitation et la capacité de production

→ intensifier l'investissement en créations de piste

→ accompagner les investissements de l'exploitation forestière et de 1ère transformation

SNMB - SRB - PRFB

Focus sur la prise en compte des enjeux énergétiques par le PRFB :

Mobiliser plus de volumes de bois tout en restant dans un cadre de gestion durable

- Augmentation des volumes annuels : de 75 000 m³ à 210 000 m³.

Objectif particulier 1.3 : innover pour réduire les coûts de la mobilisation

→ passer à un stade opérationnel pour les plantations (1.4)

Élaborer un schéma régional des plantations forestières durables
(identifier 50 000 ha de réserve foncière d'ici 2019)

Organiser et gérer les demandes foncières pour les plantations
forestières (mise en place d'un guichet unique)

Favoriser l'émergence d'une filière d'approvisionnement en plants et
graines

Favoriser l'émergence de plantations à très haute valeur ajoutée

Elaborer une stratégie de financement des plantations



SNMB - SRB - PRFB

Focus sur la prise en compte des enjeux énergétiques par le PRFB :

Mobiliser plus de volumes de bois tout en restant dans un cadre de gestion durable

- Augmentation des volumes annuels : de 75 000 m³ à 210 000 m³.

Objectif particulier : innover pour réduire les coûts de la mobilisation

- accompagner les collectivités dans la gestion forestière
- Mise en place d'une gestion durable dans les zones isolées

Quel potentiel de valorisation énergétique ?

- coût du déploiement / entretien de centrales biomasse, même containerisées ?
- projet de directive UE qui interdit l'accès aux aides si de la forêt naturelle est défrichée à des fins énergétique
- méthanisation ?



SNMB - SRB - PRFB

Focus sur la prise en compte des enjeux énergétiques par le PRFB :

Mobiliser plus de volumes de bois tout en restant dans un cadre de gestion durable

- Augmentation des volumes annuels : de 75 000 m³ à 210 000 m³.

Objectif particulier 1.7 : sécuriser la vente de bois issus de la défriche

- travailler à un cadre juridique pour les bois de la défriche agricole (traçabilité...)
- finaliser le « cahier des charges de la défriche agricole »



SNMB - SRB - PRFB

Focus sur la prise en compte des enjeux énergétiques par le PRFB :

Mieux valoriser les bois, améliorer la valorisation matière

- Augmentation des volumes annuels : de 75 000 m³ à 210 000 m³.

Objectif particulier 2.1 : valoriser les ressources fatales en bois énergie

Objectif de production de 210 000 m³/an

Induisant annuellement :

220 à 315 000 t de bois énergie en connexes d'exploitation forestière

90 à 120 000 t de bois énergie en connexes de scierie

Pour un total de 310 à 435 000 t/an de bois énergie

1 MWé nécessite 10 à 12 000 t/an de bois énergie

Un potentiel de valorisation énergétique s'étalant de 26 MWé à 43.5 MWé



La PPE actuelle : bilan et propositions

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT PAR FILIÈRE

Biomasse

Actuellement 1,7 MW

2018 : + 15 MW
(objectif 16,7 MW)

2023 : + 40 MW
(objectif 41,7 MW)

8 projets en « idée » pour 57,8 MW

I

I Centre et Ouest

1 projet en « hypothétique » pour 5,1 MW

I

2 projets en « quasi certain » pour 8,7 MW

I Est (approvisionnement bouclé)

Objectifs pour la programmation pluriannuelle de l'énergie :

2023 : + 40 MW ?

2028 : + 60 MW ?



SNMB - SRB - PRFB

Quelle articulation entre SRB et PRFB ? 1ères propositions

Le PRFB contribue pertinemment à la mobilisation de la biomasse aux fins énergétiques : connexes d'exploitation en forêt naturelle, connexes de scierie, plantations bois d'oeuvre/bois énergie, défriche agricole.

Le SRB se positionne en complémentarité sur les ressources non couvertes par le PRFB et cherche à se rattacher aux dispositifs d'accompagnement existants.



SNMB - SRB - PRFB

Quelle articulation entre SRB et PRFB ? 1ères propositions

Mesures à décliner localement issues de la SNMB

« Etudier de nouvelles opportunités de production de biomasse (RT4) »

→ abords routiers et lignes électriques, CIVE, agroforesterie (?), terres délaissées, bois immergés ...

« Favoriser l'implantation de filières locales (lisibilité sur les perspectives et les aides économiques) (RTA4) »

« Promouvoir la formation et l'accompagnement des agriculteurs (RCI1) »

« Promouvoir la R&D sur les espèces, assolement et outils de récolte (RCI3) »

→ se rapprocher du guichet unique envisagé par le PRFB pour les autres sources de biomasse

→ articulation avec le « guichet unique EnR » ?

→ intégrer les autres sources de biomasse / enjeux énergétiques aux dispositifs existant actuellement

« Prévoir un état initial des sols pour les plans d'approvisionnement importants et suivi agronomique sur la durée du projet (RTA5) »

→ via la Cellule Biomasse, en charge du suivi des plans d'approvisionnements



SNMB - SRB - PRFB

Quelle articulation entre SRB et PRFB ? 1ères propositions

Mesures à décliner localement issues de la SNMB

« Etudier les résidus couramment brûlés à l'air libre. Promouvoir leur collecte et valorisation (RDV1) »

- charte de défriche agricole prise en compte par l'EPAG
- Intégrer la valorisation énergétique de cette défriche aux critères d'instruction des affectations foncières et des aides financières
- modalités d'intégration de la défriche urbaine ?

« Zones critiques vis-à-vis du changement climatique : impact de la mobilisation biomasse à évaluer (RF5) »

- quel suivi actuels (tous usages confondus) ?

« Promouvoir la séparation des filières ligneuses et cellulosiques à l'entrée des déchetteries (RDV2) »

- intérêt de la démarche ? cf. étude sur le potentiel de valorisation des déchets



SNMB - SRB - PRFB

Quelle articulation entre SRB et PRFB ? 1ères propositions Autres mesures proposées pour le SRB

Affiner les connaissances en gisements potentiels (étude PPE et autres)

Continuer les efforts en R&D pour toutes les sources de biomasse (essences, itinéraires techniques, règles de l'art)

Communiquer sur les gisements et perspectives des besoins

Susciter l'apparition d'opérateurs économiques intermédiaires (opérateur de défriche, grossistes en biomasse énergie ...) et soutenir les investissements

Suivre les impacts des prélèvements et s'assurer du respect des enjeux environnementaux (espèces envahissantes voire invasives, continuités écologiques, qualité des sols)

Etablir un référentiel de prix des biomasses énergétiques

Appuyer la démarche de « guichet unique » et renforcer l'accompagnement des porteurs

Assurer la traçabilité de toutes les ressources biomasse énergie, rechercher un cadre normalisé de production/valorisation des ressources



La PPE de la Guyane

MERCI DE VOTRE ATTENTION

